FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

COMITE DE PROVENCE DE RUGBY
3, Impasse Champfleury - BP 71 068 - 84 097 AVIGNON cedex 9
Tel. 06 76 87 62 05 – Fax. 04 86 06 02 82 - epreuves@provence-rugby.com

DEMANDE DE MODIFICATION DU CALENDRIER SPORTIF

Elle ne ne peut être officialisée qu'après l' accord de la Commission responsable, 15 jours avant la date de la rencontre. Cet état de fait doit rester exceptionnel, il sera fait application stricte des règlements de la F.F.R.

Dans le cadre des matches du Challenge Dominique LEYDIER, ce délai de 15 jours est ramené à 48H00

Mode d'emploi :

Une fois renseigné, ce formulaire peut être archivé sur votre disque dur, vous devrez le signer, le tamponner, le scanner et suivre la procédure décrite ci-dessous.

Procédure :

1) le club sollicitant la modification du calendrier sportif doit en demander l'accord par courriel, courrier ou fax, au club adverse (copie au secrétariat du Comité Territorial organisateur de la rencontre).
2) Lorsque le club adverse donne sa réponse favorable par courriel, courrier ou fax, le club demandant notifie toujours par courriel, courrier, ou fax, la demande de modification au Comité Territorial organisateur de la rencontre qui prendra les mesures nécessaires.

Les clubs suivants (inscrire en premier lieu, l'équipe du club recevant)

Club "A"		**Club "B"**	

Compétition :		**Poule :**	

En plein accord comme en font fois les signatures et cachets ci-dessous, les clubs cités ci-dessus désireraient que le match prévu au calendrier ;

pour la journée du :		**ait lieu le :**	

Horaire :		**Ville /Terrain :**	

Date, Signature et cachet du club demandeur	*Date, Signature et cachet de l'autre club*	*Décision du Comité et retour aux clubs*